



REIMSMETROPOLE

ENVIRONNEMENT

Une convention entre Reims Métropole et la Fédération Régionale des Travaux Publics

Mercredi 22 février à 16h30, salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville

Objectif ? Promouvoir et mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement dans tous les métiers des travaux publics. Mercredi 22 février, Mme Adeline Hazan, Présidente de Reims Métropole, et M. Hervé Noël, Président de la Fédération Régionale des Travaux Publics, signeront une convention « d'engagement volontaire des acteurs de conception, réalisation, et maintenance des infrastructures routières, voirie, et espace urbain ». A leurs côtés, des représentants des communes de l'agglomération, du syndicat professionnel régional de l'industrie routière de Champagne-Ardenne, du syndicat professionnel des terrassiers de France et de la fédération Syntec-Ingénierie.

Fédérations professionnelles et collectivités poursuivent parfois des objectifs convergents. Reims Métropole a son Agenda 21. La ville et la communauté d'agglomération ont Reims 2020, grand projet urbain pour penser la ville de demain, où s'énonce le souhait d'aller vers 3 autonomies (énergétique, alimentaire et par rapport à l'eau). Des thématiques de plus en plus proches des ambitions et des pratiques des fédérations professionnelles. Aussi la collectivité a-t-elle choisi de décliner au niveau local des engagements qui ont déjà été pris au niveau départemental (avec la signature d'une convention entre la F RTP et le département en octobre 2010) et au niveau national (signature d'une convention entre la fédération nationale et le ministère du développement durable en juin 2011).

7 terrains d'engagements

La convention qui sera signée mercredi 22 février s'articule autour de 7 thématiques qui prennent en compte des objectifs environnementaux (de la préservation des ressources et des milieux naturels à la réduction des nuisances en passant par la maîtrise des gaz à effet de serre) et promeuvent des pratiques adaptées :

- > préserver les ressources non renouvelables (utilisation des mâchefers, recyclage des enrobés bitumeux),
- > préserver la biodiversité et les milieux naturels (recensement des patrimoines, maîtrise des destructions, continuité des écosystèmes, reconquête des milieux,...),
- > accroître et mesurer en pourcentage sa performance environnementale,
- > réduire les gaz à effet de serre et maîtriser l'énergie (innovations, basse énergie...),
- > améliorer la sécurité et réduire les nuisances sur les chantiers,
- > adapter les techniques au contexte (aux conditions de climat, de circulation,...),
- > promouvoir ces objectifs auprès des maîtres d'ouvrages lors de rencontres professionnelles.

Contact presse

Ville de Reims
 Agathe Blondelet
 Tél. : 03.26.77.75.51
agathe.blondelet@reimsmetropole.fr

Site Internet

www.reims.fr